

## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 18 MARS 2015

18 HEURES 30

MAIRIE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

#### PRÉSENTS : 18

AGDE : Mme SALGAS

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY

FLORENSAC : M. MARCO

CAUX : Mme DORADO

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

SAINT-THIBERY : M. HUC

PINET : M. ESPARZA

AUMES : Mme DURAND

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS

VIAS : M. SAUCEROTTE

POMEROLS : M. MOULINOT

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

PORTIRAGNES : M. FAURE

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

PAULHAN : M. JAURION

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

AGDE : M. FREY à M. MARTINEZ ; M. BENTAJOU à M. FAURE ; M. GLOMOT à M. SAUCEROTTE ;  
Mme MARTINEZ à Mme SALGAS

BESSAN : M. FOULGAT à M. ALBERTOS

MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER

FLORENSAC : M. MAFFRE à M. MARCO

MONTAGNAC : M. MALDONADO à M. MOULINOT

PEZENAS : M. ROSSIGNOL à M. MARY

#### ABSENTS EXCUSÉS : 7

VIAS : MM. MARTINEZ, ESPANA

PEZENAS : MM. LOPEZ, DUFFOUR

NIZAS : Mme BESSORA

FLORENSAC : M. TUYA

CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUCEROTTE

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 10 mars 2015

1°) Bilans financiers de l'année 2014 des services « fourrière animale » et « brigade tags »

2°) Examen et adoption du compte administratif 2014

3°) Examen et adoption du compte de gestion 2014

4°) Régime indemnitaire du personnel territorial pour l'année 2015

5°) Débat d'orientation budgétaire de l'année 2015

6°) Participation 2015 des communes d'Agde, marseillan et Vias au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde

7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 18 mars 2015, à 18h30, en la Salle du Conseil Municipal de la Commune de NEZIGNAN L'EVÊQUE. Les délégués syndicaux sont chaleureusement accueillis par M. Egard SICARD, Maire de la Commune et par le délégué au SIVOM, M. Gérard MARTINEZ.

B.S

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, et Monsieur SAUCEROTTE est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente du 10 mars 2015.

\*\*\*\*\*

### **1°) Bilans financiers de l'année 2014 des services « fourrière animale » et « brigade tags »**

M. le Vice-Président aux Finances présente les bilans financiers de l'année 2014 des services « fourrière animale » et « brigade d'enlèvement des tags ».

Après quelques précisions données par le Directeur du Sivom, l'assemblée prend acte, à l'unanimité, de ces bilans faisant apparaître :

- un déficit de 15.166,58 € pour le service de la fourrière animale
- un excédent de 4.764,15 € pour le service de la brigade d'enlèvement des tags

### **2°) Examen et adoption du compte administratif 2014**

M. le Vice-Président aux Finances effectue une présentation synthétique du compte administratif de l'année 2014 du Sivom, lequel s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.311.025,59		365.610,59		1.676.636,18
Opérations de l'exercice	721.220,54	486.466,23	65.311,06	38.396,47	786.531,60	524.862,70
TOTAUX	721.220,54	1.797.491,82	65.311,06	404.007,06	786.531,60	2.201.498,88
Résultat de clôture						1.414.967,28
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						<b>1.414.967,28</b>

M. le Vice-Président précise que le compte administratif 2014 du Sivom fait apparaître des excédents en fin d'exercice grâce aux reports des années précédentes.

Toutefois, il souligne que pour la première fois, la section de fonctionnement apparaît en déficit en raison du solde versé en 2014 au Sictom de Pézenas dans le cadre du dossier de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Bessan, pour un montant de 286.579,29 €. Il indique qu'il donnera toutes les précisions sur le sujet dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Comme le veut la réglementation, Madame la Présidente sort de la salle pour le vote du compte administratif. M. le Vice-Président, désigné Président de séance pour le vote, fait adopter le compte administratif, à l'unanimité.

### **3°) Examen et adoption du compte de gestion 2014**

Le compte de gestion 2014 du Trésorier d'Agde est le reflet exact du compte administratif du Sivom. Il est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

BS

#### 4°) Régime indemnitaire du personnel territorial pour l'année 2015

Comme chaque année, Madame la Présidente propose au comité syndical d'adopter le régime indemnitaire en faveur du personnel territorial du SIVOM selon les tableaux ci-dessous, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

#### Agents de catégorie C

##### Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

(décret n°2002-61 du 14 janvier 2002)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe	1	449,28	4,40	1.976,83
Adjoint technique 1 <sup>re</sup> classe	2	464,30	4,40	4.085,84
Agent de maîtrise	1	469,67	7	3.287,69
Agent de maîtrise	1	469,67	5,70	2.677,12

##### Indemnité d'exercice de mission (IEM)

(décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Agent de maîtrise	1	1.204,00	0,68	818,72

#### Agents de catégorie A

##### Indemnité d'exercice de mission (IEM)

(décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Attaché principal	1	1.372,04	3	4.116,12

##### Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

(décret n°2002-63 du 14 janvier 2002)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Attaché principal	1	1.471,17	1,4	2.059,64

Madame la Présidente rappelle que les différentes indemnités (IAT, IEM et IFTS) sont perçues en tenant compte de la responsabilité, l'assiduité, les objectifs ou missions, la technicité ou la complexité du poste occupé et au prorata temporis du temps de travail effectué par les agents.

Elle souligne que l'IAT, IEM et IFTS peuvent être modulées selon les critères suivants :

- dès le 9<sup>e</sup> jour d'absence pour maladie ordinaire à plein traitement (hors hospitalisation et accident de travail) : suppression de l'IAT, IEM, IFTS jusqu'à la reprise effective de l'agent ;
- dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence injustifiée ou sans excuse, ou en cas de service non fait : suppression de l'IAT, IEM et IFTS pendant la période d'absence.

Madame la Présidente informe l'assemblée que cette proposition ne connaît aucun changement par rapport au régime indemnitaire du personnel territorial. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5°) Débat d'orientation budgétaire de l'année 2015**

Madame la Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom. Elle laisse la parole à M. le Vice-Président aux Finances, lequel donne lecture du document transmis aux délégués avec la note de synthèse.

Une discussion reposant sur l'état financier, budgétaire et patrimonial du syndicat est engagée en séance. Les élus, à l'unanimité, en prennent acte.

### **6°) Participation 2015 des communes d'Agde, Marseillan et Vias au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde**

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 8 février 1995, le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2015, en fonction des interventions 2014 communiquées par le centre de secours principal d'Agde, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 72,26 %  
3.843 interventions

MARSEILLAN : 15,10 %  
803 interventions

VIAS : 12,64 %  
672 interventions

Le comité syndical adopte cette répartition à l'unanimité.

### **7°) Questions diverses**

M. ROUVIER tient à informer l'assemblée que des individus ont utilisé le terme « Sivom » sur la Commune de Marseillan, pour proposer l'enlèvement de tags à des particuliers.

Bien entendu, le service « tags » du Sivom n'est pas lié à cette démarche et le comité syndical est sensibilisé à cette problématique. M. ROUVIER indique qu'il serait utile pour les délégués présents d'en informer les polices municipales de chaque commune. Le comité syndical remercie M. ROUVIER pour cette information.

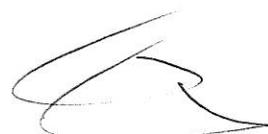
\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents et leur donne rendez-vous le jeudi 9 avril 2015, sur la Commune d'Agde, pour la séance consacrée au vote du budget primitif de l'année 2015.

M. MARTINEZ invite les délégués à lever le verre de l'amitié, offert par la ville de Nézignan l'Evêque.

La séance est levée à 19h30.

**Le Secrétaire de Séance,  
Bernard SAUCEROTTE**



R-S